

## La promotion des innovations financières dans l'évolution des crowdfunding – France-

### the promotion of financial innovations in the evolution of crowdfunding -France-

**Dr. LABED Rima**

Enseignante chercheuse, école supérieure de comptabilité et de finances de Constantine, Algérie,

[rlabed@escf-constantine.dz](mailto:rlabed@escf-constantine.dz)

reçu: .././2022

Accepté: .././2022

Publié: .././2022

#### Résumé :

Cette étude vise à clarifier le rôle des Fintech qui représentent l'ensemble des sociétés qui interviennent dans le domaine de la finance, en s'appuyant sur les nouvelles technologies, afin de faciliter les transactions entre les investisseurs et les porteurs de projets qui n'ont pas accès aux services bancaires en particulier, par les plateformes de crowdfunding qui sont considérées comme faisant partie du phénomène des Fintech. Ces nouveaux services concurrencent les segments de la banque traditionnelle en proposant des services à la portée des personnes par des moyens de paiement dématérialisés comme le smartphone.

L'étude a conclu suite aux statistiques du baromètre de crowdfunding en France pendant 2020, qui reflètent l'évolution de l'utilisation des services financiers via les plateformes de crowdfunding, pour répondre aux besoins des particuliers et des entreprises, notamment pendant le confinement de la pandémie COVID-19

**Les mots clés :** Crowdfunding ; Fintech ; France ; Plateformes numériques.

#### Abstract:

This study aims to clarify the role of FinTech's, which represent all companies operating in the field of finance, based on NTIC, in order to facilitate transactions between investors who do not have access to financial services banks in particular, by crowdfunding platforms which have proven to be part of the Fintech phenomenon. These new services compete with traditional banking segments by offering services within reach of people through dematerialized means of payment such as smartphones.

The study concluded following the statistics of the crowdfunding barometer in France during 2020, which reflects the evolution of the use of financial services through crowdfunding platforms, to respond to the needs of individuals and companies, especially during the confinement the COVID-19 pandemic

**Keywords:** Crowdfunding; Fintech; France; Digital platforms.

*\*Auteur correspondant.*

## 1. INTRODUCTION :

L'avènement des nouvelles technologies et des plateformes numériques a causé un véritable boom économique dans le monde des services financiers. Cette expansion rapide des modèles d'affaires dans les services financiers à travers le monde entier ces dernières années, se reflète par l'apparition des innovations financières telle que la Fintech suite à la libéralisation, qui a facilité l'accès aux financements et aux placements aux agents économiques pour satisfaire leurs différents besoins.

La technologie financière (Fintech) a une réelle capacité à changer la structure des services financiers traditionnels, car elle peut rendre les services financiers plus rapides, moins chers, plus sûrs, transparents et disponibles, en particulier pour le large segment de la population qui ne traite pas avec le secteur bancaire notamment les porteurs de projets innovants. On trouve que ces innovations ont touché tous les services financiers, et contribué à l'apparition de plusieurs moyens de financement modernes comme « Le Crowdfunding » (ou financement participatif) ce concept représente un mode de financement, et qui doit être appréhendé comme une source alternative de mobilisation financière et humaine complémentaire à d'autres ressources déjà acquises.

Les entrepreneurs porteurs de projets innovants sont nombreux à se tourner vers les plateformes de crowdfunding, qu'elles soient de don, avec ou sans contrepartie, d'investissement en capital, de prêt solidaire ou sans intérêts. Ces plateformes numériques permettent de mettre en relation directe le contributeur, qui appartient à une communauté particulière avec le porteur du projet.

### **Problématique :**

Les innovations financières soutenues par le développement technologique en France stimulaient une transition massive vers la finance numérique. La numérisation de la finance pour les particuliers et les entreprises, peut réduire les coûts, ouvrir de nouveaux marchés et créer des opportunités de subsistance, aidant ainsi l'économie française à mieux reconstruire.

Pour cela la problématique de notre étude :

**Comment contribuent les innovations financières aux offres de Crowdfunding en France?**

### **Stratégie de recherche :**

Notre étude s'articule en cinq éléments essentiels :

## **La promotion des innovations financières dans l'évolution des crowdfunding – France-**

---

- **Le Crowdfunding** : par présenter sa définition, son émergence, les bénéficiaires, les différents modèles, les facteurs qui contribuent à sa réussite
- **Les innovations financières au cours des années** : définition, les différents types, la révolution des Fintech.
- **La relation entre les Fintech et le crowdfunding.**
- **Processus de l'octroi d'un service financier par les Fintech**
- **Le Boom de crowdfunding en France** : par la présentation des statistiques qui reflètent l'évolution de mode de financement alternatif.

### **2. Le Crowdfunding :**

#### **2.1. Définition :**

Crowdfunding ou « le financement participatif » aussi appelé « sociofinancement » au Canada, littéralement c'est le « financement par la foule ». Il signifie l'appel des porteurs de projet (particuliers, associations ou entreprises) à la participation du public afin de financer leurs idées, programmes ou produits. (Homunity.com, 2022)

Le crowdfunding, ou « financement participatif » est né au début des années 2000 avec l'essor d'internet. Il s'agit d'un outil de financement alternatif qui ne passe pas par les circuits et outils traditionnels, notamment bancaires, mais fait appel à des ressources financières auprès des internautes afin de financer un projet, qui peut être de nature très diverse (culturel, artistique, entrepreneurial, etc.). (Ministère français de l'économie des finances et de la relance, 2022)

En effet, on peut définir le Crowdfunding comme un moyen de financement moderne des projets de création, reprise et de développement, qui permet de récolter des fonds auprès d'un large public via des plateformes de financement participatif.

Il peut prendre la forme de dons, de prêts rémunérés ou de participations dans l'entreprise.

#### **2.2. L'émergence de Crowdfunding :**

Le financement participatif s'est évolué depuis l'apparition de l'internet dans les années 1990, et a touché plusieurs secteurs. Son début était l'univers de la musique avec la campagne de financement participatif organisée en 1997 par les fans du groupe de rock anglais Marillion pour financer une tournée aux États-Unis.

Au fil des années, les domaines des investissements collectifs se multiplient via les plateformes dédiées, et se diversifient également avec la création de Indiegogo (2008) ou Kickstarter (2009) qui proposent de financer des projets qui n'en sont qu'au stade d'idée en échange de récompense.

En 2008, Barack Obama utilise la collecte de fonds pour financer une partie de sa campagne présidentielle qui le mènera à la Maison Blanche. En 2011, il réitère l'opération dans la course au bureau ovale. Il récolte ainsi sur son propre site environ 118 000 000\$ avec 49 % de ses donateurs ayant apporté des sommes de 200\$ ou moins. Un an plus tard, Obama met en place le JOBS Act (Jumpstart Our Business Startups Act) afin d'établir un premier cadre légal à cette méthode de financement désintermédiée. Une distinction est notamment établie entre le financement participatif dans une optique caritative et celui qui implique un retour sur investissement. (Homunity.com, 2022)

Depuis, le monde a connu une croissance exponentielle des plateformes spécialisées dans ce mode alternatif de financement dont son fonctionnement est spécifique. Entre 2013 et 2014, les montants levés sont passés de 6,1 milliards de dollar à 16,2 milliards de dollar, dont 41,3% des montants collectés en 2014 via crowdfunding servent à financer les entrepreneurs et les entreprises soit une augmentation de 167%.

« Mas solution » le cabinet de recherche américain spécialisé dans le crowdfunding, a révélé qu'en 2015, les montants levés sont de l'ordre de 34,4 2 milliards de dollar, soit plus du double par rapport à 2014. (Hemdane, 2016)

Figure n° 1 : Evolution des montants levés entre 2013 et 2014 (en MD\$)



Source : massolution,2015

Cependant le rapport de la Banque Mondiale estime que ce mécanisme alternatif pourrait atteindre révèle que le crowdfunding pourrait représenter un potentiel de 93 milliards de dollar par an à horizon de 2025 pour les pays en développement. Pour la région Moyen Orient et Afrique du Nord, ce potentiel est estimé à 5,6 Md\$ par an à horizon de 2025 (Hemdane, 2016)

Ce jour-là, ces collectes passent par les plateformes, qui constituent un support pour mettre en confrontation les investisseurs et les porteurs des projets qui cherchent le financement. Alors, on dit que toutes les transactions sont dématérialisées et désintermédiées, et le financement participatif devient une tendance acceptée dans l'échelle mondiale, où la consommation collaborative et la production participative jouent un rôle de plus en plus important.

### **2.3. Les bénéficiaires de Crowdfunding :**

Le financement participatif est adressé principalement aux créateurs et repreneurs d'entreprises, les PME et jeunes entreprises innovantes qui peuvent rencontrer des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour la mise en œuvre de leur projet via les modes de financements traditionnels. Et il est mobilisé dans les cas suivants :

- Une non-capacité de bénéficier des prêts bancaires.
  - La recherche d'un moyen complémentaire de financement initial.
  - Avoir un feedback au lancement d'un projet auprès du marché en se constituant une communauté de clients ou d'utilisateurs potentiels.
- (Ministère français de l'économie des finances et de la relance, 2022)

### **2.4. Les modèles du Crowdfunding :**

Il existe plusieurs types de crowdfunding.

• **Un don pur** : qui est sans doute le type le plus ancien de financement participatif, est souvent utilisé pour les projets de charités, humanitaires... etc. Les internautes financent ces projets sans attendre de contreparties en retour. Moins significatif que les autres types financement en termes de volume de fonds collectés. (Borgne, s.d.). Le principe est simple, une personne physique ou morale (entreprise) fait don d'une certaine somme pour financer un projet ou produit sans rien attendre en retour. Cette pratique s'applique le plus souvent aux domaines associatifs ou personnel, via des plateformes qui fonctionnent sur le principe du don avec contrepartie, mais non financières : un cadeau comme remerciement, ou Préachat (dans le cas où les donateurs sont prévenus que le produit ne sera créé et reçu que si une certaine

somme est atteinte). (Homunity.com, 2022)

- **Un prêt** : ce financement participatif est très courant. La démarche est assez proche de celle des instituts bancaires. Une personne morale ou physique prête une somme pour le financement d'un projet particulier. Celle-ci sera ensuite rendue avec ou sans intérêts selon les modalités établies par le porteur de projet. Ce type permet de financer des projets via des prêts gratuits ou rémunérés. (Homunity.com, 2022)
- **Investissement participatif** : qui permet de financer un projet entrepreneurial via la souscription de titres de capital ou de créance, et dont la contrepartie est la participation aux éventuels bénéfices du projet. Ce type de Crowdfunding permet aux internautes d'investir au capital d'entreprises qui recherchent des investisseurs. (Ministère français de l'économie des finances et de la relance, 2022). On peut distinguer entre deux types de plateformes selon la nature de l'investissement et le mode de rémunération :

- *Financer une startup ou autre* : En contrepartie, elle reçoit des parts de cette entreprise et devient donc actionnaire de cette dernière. La rétribution financière s'effectue via les dividendes ou la plus-value réalisée.
- Financer un projet précis : la rémunération de l'investisseur se fait également par versements d'intérêts suite à la souscription d'obligations pour le financement d'un projet. (Homunity.com, 2022)

### 2.5. Les facteurs de réussite de Crowdfunding : (Rouxhet, 2017, p. 21)

Plusieurs facteurs déterminent la réussite ou la défaite des Crowdfunding, on peut citer quelques-uns :

- *La préférence des investisseurs* : Chaque investisseur va financer le projet qui lui plaît pour le voir concrétiser. Pour cela, les associations à but non lucratif et ayant une responsabilité sociale ont plus de chances de recevoir des soutiens financiers que les autres.

- *La durée et le montant de l'action de crowdfunding* : selon des études l'idéal, est de réaliser des campagnes qui varient entre 30 et 90 jours maximum et d'un montant pas trop élevé. Effectivement, plus la période est longue et plus le montant est élevé, plus le risque d'échec de la campagne est présent.

- *La présence active sur internet et les réseaux sociaux* : via des vidéos, des photos, une page Facebook et les différents réseaux sociaux. Car la vidéo est l'élément le plus important pour une campagne car elle peut toucher l'investisseur qui agit de façon impulsive. De plus, via la vidéo, les leveurs de fonds peuvent se

présenter directement, ce qui provoque un sentiment de proximité et d'appartenance.

### **3. Les innovations financières au cours des années :**

Depuis les années 80, les systèmes monétaires internationaux ont connu de grandes réformes, qui ont touché toutes les échelles de la sphère économique, en résultant une libéralisation financière, comme les 3D, qui ont caractérisé la globalisation financière : la déréglementation, la désintermédiation et le décloisonnement (récemment d'autres auteurs ajoutent le phénomène de la délocalisation qui s'appuie sur la diminution des charges de la main d'œuvre par la délocalisation des usines vers les pays de l'Asie de l'est).

Cette libéralisation a facilité aux agents l'accès aux financements et aux placements. Elle a également permis de diversifier les risques et satisfaire leurs différents besoins, et comme résultat on constate, l'apparition de nombreux produits financiers issus de « l'innovation financière ».

#### **3.1. Essai pour définir les innovations financières :**

L'innovation est définie traditionnellement comme « l'introduction d'un nouveau produit sur le marché ou la production d'un produit existant, mais d'une nouvelle manière ». (David Gowland, 1991)

Dans le monde de la finance, elle peut être perçue comme un ensemble de procédés (produits, business model, etc.) par lesquels les banques ou les intermédiaires financiers « cherchent à augmenter leurs profits, réduisent les risques liés à l'intermédiation financière, contournent les contraintes imposées par les autorités financières en matière de prêts, et affrontent la concurrence des autres intermédiaires financiers » (SOBREIRA, 2004).

Les innovations financières sont l'objectif de la majorité des établissements bancaires qui jouent le rôle d'intermédiaires, afin d'accroître leurs profits, comme nous l'avons mentionné suite aux réformes qui se sont produites à la fin des années 1980 et au début des années 1990, ainsi à la vague intensive de déréglementation des marchés financiers. En conséquence, les banques ont évolué leur métier traditionnel de prêteur pour faire face à la concurrence des autres intermédiaires financiers et même certaines institutions non financières par exemple : les compagnies d'assurances, qui ont commencé à s'approprier ce rôle, ainsi qu'au rôle grandissant des marchés financiers suite à la libéralisation.

Cette situation a poussé les institutions de crédit à se lancer dans la recherche

d'innovations financières, afin de bénéficier des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change qui se sont devenus des sources de profits. (SOBREIRA, 2004)

En addition, les bouleversements vécus pendant cette période ont aidé au développement des secteurs des communications et des technologies informatiques.

### **3.2. Les classes d'innovations financières :**

Joseph Schumpeter est le premier économiste qui a parlé de la notion de l'innovation, il définit l'innovation financière comme « de nouvelles combinaisons : introduction d'un produit nouveau ou ayant une qualité distincte, d'une nouvelle méthode de production, conquête de nouveaux marchés géographiques, approvisionnement à travers de nouvelles sources de matières premières ou de biens semi-manufacturés, mise en place d'un nouveau management dans l'industrie ». (Schumpeter, 1951)

D'après sa définition on peut distinguer également quatre types d'innovations : l'innovation de produit, l'innovation de processus, l'innovation de marché et l'innovation d'organisation.

L'innovation de produit : par l'introduction de nouveaux produits et services financiers, ou améliorés par rapport à ceux qui existent déjà. De nos jours, cette innovation est indéniablement la plus dynamique.

Ce type d'innovations se manifeste d'une part par la modification de la combinaison de caractéristiques des actifs monétaires et financiers, exemple : le rendement, la liquidité, le risque, la maturité, et dans ce cas on parle des produits hybrides. Ou bien d'autre part, par le biais de la technique du packaging qui veut dire le regroupement de plusieurs sous-produits sous une seule enveloppe, ce qui accentue l'innovation.

L'innovation de processus : Le recours aux NTIC a significativement renforcé ce type d'innovation, qui consiste à fournir des services améliorés à la clientèle avec des coûts moins élevés. Par l'introduction de nouveaux procédés et méthodes dans le but de commercialiser les produits et services financiers

L'innovation de marché : se traduit par l'ouverture d'un marché financier (MATIF et MONEP en France) ou l'exploitation d'un nouveau compartiment d'un marché financier existant (création du second marché boursier, en 1983, en France).

L'innovation d'organisation : cette innovation est représentée par l'apparition d'entités originales tels que les conglomérats financiers (Bank Holding Companies)

qui regroupent les métiers de la banque, de l'assurance et du titre, ou bien les bancassurances.

### **3.3. La révolution des « Fintech » :**

Le développement technologique a bouleversé le mode de vie, cela à consister à redéfinir la nature des modèles économiques notamment les transactions financières. Cette révolution technologique offre de nombreuses perspectives en ce qui concerne les différents services financiers par l'automatisation.

Toutefois, l'intégration croissante des nouvelles technologies de l'information et des communications, à impacté la nature des modes de production, de consommation, et de communication qui ont connu une transformation, par l'adoption des TIC dans des nouvelles formes de partage, de création, de collaboration et d'innovation. (Gaglio C, 2018).

Freedman dans son livre Introduction to Financial Technology décrit la technologie financière (financial technology) comme étant concernée par la construction de systèmes qui modélisent, évaluent et traitent des produits financiers tels que des actions, des obligations, de l'argent et des contrats. (Freedman, 2006).

On peut ainsi attribuer la définition suivante au concept Fintech « Les FinTechs sont une industrie financière qui utilise les nouvelles technologies pour optimiser les services financiers » (Héloïse Berkowitz, 2018).

On trouve aussi le célèbre dictionnaire d'Oxford qui a tenté de définir le terme Fintech par proposer la définition suivante : « Ensemble de programmes informatiques et autres technologies utilisés pour soutenir ou supporter les services bancaires et financiers : la technologie financière est l'un des domaines les plus dynamiques pour les bailleurs de capital-risque » (Marouane Moufakkir, 2020)

Le développement technologique énorme est enregistré dans tous les secteurs d'activité, bien entendu, pour les établissements de crédit. On constate dans les pays développés qu'il est devenu nécessaire pour le progrès du système bancaire.

## **4. Les fintech et le Crowdfunding :**

Les flux monétaires via les plateformes de Crowdfunding sont très importants, grâce à l'allocation des services financiers alternatifs au profit des porteurs de projets, ce qui a créé une concurrence entre ces plateformes et les établissements financiers traditionnels.

A travers ce modèle de financement moderne, les personnes peuvent

transférer leurs dons ou bien le financement des différents projets, des produits et services innovants dans tous les domaines. Pour cela, plusieurs startups ont contribué dans la création des plateformes de crowdfunding, afin de faciliter les transactions, en se rémunérant par des commissions prélevées sur l'ensemble de la somme récoltée par le projet.

Donc, l'offre de ces services représente une innovation majeure et importante dans la Fintech, plusieurs petites et moyennes entreprises ont bénéficié des leurs services de financement alternatifs proposés, (Shin, 2018)

D'après l'étude de Dapp en 2015, il pense que les établissements de crédit traditionnels doivent s'intégrer dans ce service afin de soutenir l'évolution et l'amélioration des services proposés par les plateformes de financement participatif pour avoir accès aux meilleurs projets dès leur création. De plus, le rôle croissant de ces plateformes innovantes qui offrent des nouveaux services spécifiques, qui aide pour eux à acquérir de parts de marché au détriment des banques traditionnelles en participant au financement dès le démarrage d'un projet, elles pourront être des interlocuteurs privilégiés lors des phases ultérieures de financement. (T.F.Dapp, 2014)

Ainsi, les startups jouent un rôle primordial dans la gestion des risques liés aux services financiers, aussi la diversification des portefeuilles, en se concentrant seulement sur la correspondance directe entre emprunteur et prêteur/donneur.

Les recherches de Bessière, Stéphaney (2014) et Ali Dardour (2015) ont permis d'identifier les critères de sélection utilisés par les plateformes pour minimiser le risque pris par la foule. Il s'agit de critères classiques d'évaluation économique et financière des entreprises (dardour, 2015) mais également de critères plus qualitatifs, comme le profil de l'équipe dirigeante ou la qualité du projet (Véronique Bessière, 2015). Leurs résultats permettent certes de mieux comprendre les processus de sélection des plateformes d'equity crowdfunding mais ne peuvent pas être généralisés aux autres types de financement participatif vu que chacun a ses propres particularités. Donc, la définition les critères de sélection utilisés par les plateformes de crowdfunding afin de protéger la foule du risque de défaut reste un sujet à approfondir plus.

### **5. Processus de l'octroi d'un service financier par les Fintech :**

Le crédit fintech passe par des plateformes électroniques (en ligne). Ces plateformes varient beaucoup sur le plan de la conception mais elles font toutes

appel à des technologies et innovations numériques pour assurer une interaction totale (ou presque) avec leurs clients en ligne et pour traiter de grandes quantités d'informations à leur sujet. Les modèles opérationnels sur lesquels elles reposent sont généralement devenus plus complexes depuis l'apparition, en 2005, de la première d'entre elles – Zopa, au Royaume-Uni. Dans un modèle P2P<sup>1</sup> simple, la plateforme en ligne offre un processus de demande de prêt standard à bas coût et facilite l'appariement et la transaction directs entre les emprunteurs et les investisseurs. Les porteurs de projets potentiels fournissent des informations sur leur situation financière et sur le projet pour lequel ils recherchent un financement ; les investisseurs consultent ces informations sur la plateforme (la plupart du temps, seulement après que celle-ci a procédé à une vérification). Une fois que l'emprunteur a trouvé son investisseur, la souscription du prêt a lieu directement entre les deux parties. De cette manière, c'est l'investisseur – et non pas l'exploitant de la plateforme – qui assume les risques immédiatement. Investissements et prêts sont souvent de même durée, les investisseurs ne pouvant pas liquider leur placement avant l'échéance. La seule possibilité pour un investisseur de se désengager plus tôt est de trouver un autre investisseur disposé à reprendre l'investissement. (Claessens, 2015)

Du même processus se passe le crowdfunding, on trouve que les plateformes de paiement numérique contribuent à créer un environnement dans lequel les systèmes de paiement sont de plus en plus décentralisés et non-traditionnels. L'Internet des objets réinvente complètement la chaîne de valeur de l'industrie services financiers, plus « connectée » que jamais. Le crédit et le dépôt numériques suggèrent de nouveaux modèles de prêts qui viennent eux aussi modifier la dynamique du marché occupé jusqu'ici par les prêteurs traditionnels. La monnaie virtuelle et la crypto-monnaie sont maintenant utilisées pour échanger des biens et des services. Dans les prochaines années, les levées de fonds numériques transformeront les rôles joués par les intermédiaires traditionnels ; l'autonomisation des consommateurs, réalisée par le biais des systèmes intelligents, transformera

---

<sup>1</sup> Le pair-à-pair, peer-to-peer ou **P2P** (les trois termes désignent la même chose), définit un modèle de réseau informatique d'égal à égal entre ordinateurs, qui distribuent et reçoivent des données ou des fichiers. Dans ce type de réseau, comparable au réseau client-serveur, chaque client devient lui-même un serveur. Le P2P facilite et accélère les échanges entre plusieurs ordinateurs au sein d'un réseau.

quant à elle le rôle des conseillers classiques.

## 6. Le boom de crowdfunding en France :

Selon le rapport publié par Mazars et l'association Financement Participatif France (FPF), qui est considéré un baromètre de référence du financement alternatif en France. Il se fait l'écho de la vitalité et de la diversité des modes d'intervention du financement participatif.

### 6.1. Le crowdfunding selon les investissements : (France, 2021)

Mazars et l'association Financement Participatif France (FPF) publient le baromètre de référence du financement alternatif en France. Ce baromètre se fait l'écho de la vitalité et de la diversité des modes d'intervention du financement participatif. Et sur que nous nous sommes contentés pour extraire les statistiques nécessaires pour notre étude

Tableau n°1 : L'évolution du financement participatif par les fonds collectés (en millions d'euros)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
167	234	336	402	629	1020
Millions €	Millions €	Millions €	Millions €	Millions €	Millions €

Source : Baromètre du crowdfunding en France 2020

Le tableau n°1 indique qu'en 2020, 1,02 milliard d'euros a été collecté sur les plateformes de financement participatif, soit une croissance de 62% par rapport à l'année 2019.

Ceci représente une étape importante dans la croissance que connaît le secteur du crowdfunding porté par un mélange de 3 éléments « transparence, proximité, digital » en phase avec les attentes. Depuis 2015, les chiffres ont été multipliés par 6,1 x ».

Les plateformes de crowdfunding ont su se mobiliser pendant la crise pour répondre aux besoins des acteurs économiques, avec 115 616 projets et entreprises financés. Cette croissance s'explique pour différentes raisons, notamment :

- L'évolution de nombre des campagnes de don sans récompense à destination des associations de solidarité ou personnes en difficultés en raison de la COVID-19 ;
- L'émergence de la part du secteur immobilier qui se porte très bien auprès des investisseurs, avec une collecte de 561,17 millions d'euros ;

## La promotion des innovations financières dans l'évolution des crowdfunding – France-

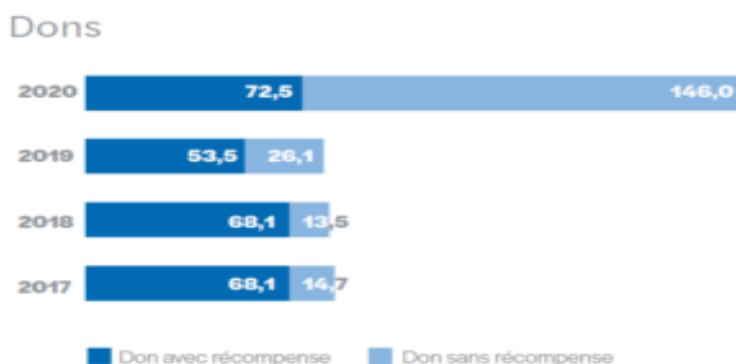
Les premières plateformes de financement participatif ont émergé en 2008, et depuis, les acteurs se sont multipliés, offrant une variété d'outils de financement à une large diversité de porteurs de projet : don avec ou sans récompense, prêt rémunéré ou non, émission d'obligations, ou investissement en capital.

En 2020, le marché se stabilise, avec – pour la 1ère année depuis 2026 – une baisse du nombre de nouveaux entrants sur le marché. Au 31 décembre 2020, l'Orias – le registre des intermédiaires en assurance, banque et finance – dénombrait 166 intermédiaires en financement participatif (IFP : plateformes de don et prêt), et 62 conseillers en investissements participatifs (CIP : plateformes d'investissement en capital, obligations).

### 6.2.Répartition du crowdfunding par typologie :

a. **Le don** : la répartition de financement participatif sous forme de don est illustrée dans la figure suivante

Figure n°1 : l'évolution du crowdfunding selon type : don



Source : Baromètre du crowdfunding en France 2020, (france, 2021)

La figure n°1 illustre que le secteur du don stagnait autour de 80 millions d'euros ces deux dernières années, cependant, il a connu un pic en 2020, avec une collecte de 218,5 millions d'euros, dont 52 millions à destination de projets humanitaires et solidaires. En effet, le contexte de crise sanitaire dans lequel nous nous trouvons à montrer, dès le 1er confinement, des élans de générosité et de mobilisation des citoyens via les plateformes de crowdfunding sans précédents, avec des dons de 249€ en moyenne pour la catégorie don sans récompense (versus 93€ en 2019).

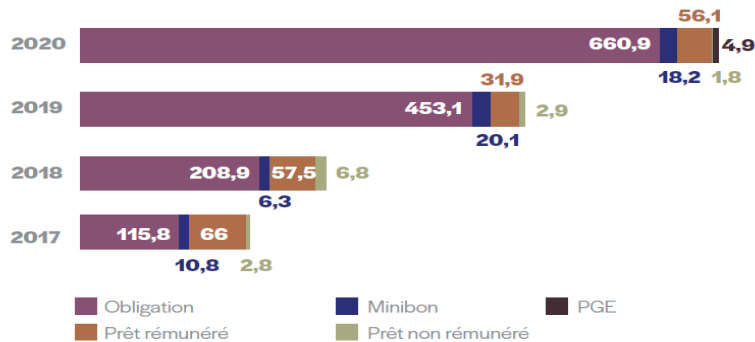
Au-delà de la solidarité, le crowdfunding en don permet également à des projets économiques (pour 65,8 millions d'euros) ou à des projets culturels (pour

72 millions d'euros) de voir le jour ou de se développer. Le financement participatif en don est la typologie de financement qui illustre le mieux la variété des projets financés par le secteur.

**b. Le prêt** : la répartition de financement participatif sous forme de prêt est illustrée dans la figure n°2

Figure n°2 : l'évolution du crowdfunding selon type : prêt

## Prêts/Obligations



Source : Baromètre du crowdfunding en France 2020, (france, 2021)

le baromètre du crowdfunding présente dans la figure n°2, que plus de 741 millions d'euros ont été collectés en 2020 sur les plateformes, contre 508 millions d'euros en 2019, d'après la figure n°2.

L'emprunt obligataire concerne 90,5% des fonds collectés, avec des montants moyens de collecte de 403 466€. Il s'agit essentiellement des promotions immobilières. En effet, le secteur de l'immobilier représente 555 millions d'euros, soit 75% de la collecte en prêt. Le 2<sup>ème</sup> secteur reste celui de l'environnement et des énergies renouvelables avec 96 millions d'euros collectés ; suivi par les commerces et services (44M€).

Le rapport indique que 56 millions d'euros collectés en prêt rémunéré s'ajoutent à 111 millions d'euros qui viennent abonder les collectes sur certaines plateformes via des fonds de prêts. Un nouveau type de prêt fait son entrée dans le baromètre 2020 : les prêts garantis par l'État. Trois plateformes IFP ont octroyé pour 4,8 millions d'euros de PGE à 94 entreprises en difficultés à cause de la crise, montant complété par 7,3 millions d'euros via les fonds de prêt.

En 2020, le taux de défaut (prêts en retard de plus de 6 mois) sur les plateformes de prêt est de 3,25%, et le taux de perte définitive est de 2,33%. Le taux

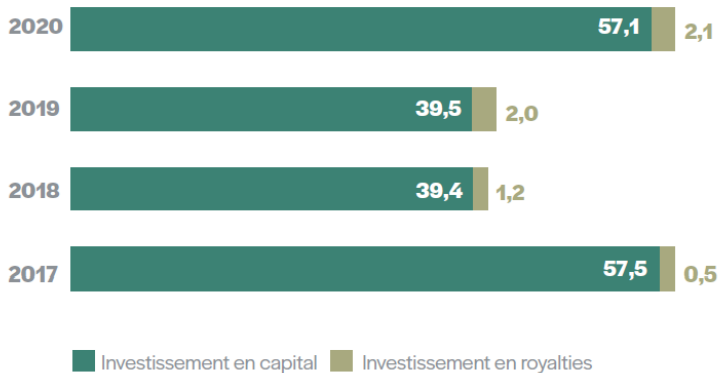
## La promotion des innovations financières dans l'évolution des crowdfunding – France-

de rendement interne lui varie entre 5,66% pour les mini bons, à 7,14% pour les obligations

**c. Les investissements** : la répartition de financement participatif sous forme d'investissements est illustrée dans la figure suivante

Figure n°3 : l'évolution du crowdfunding selon type : investissement

### Investissements



Source : Baromètre du crowdfunding en France 2020, (France, 2021)

D'après le baromètre de l'année 2020, il y avait une collecte de 59,2 millions d'euros en capital ou en royalties, et une croissance des investissements de près de 43% par rapport à l'année 2019.

A noter que l'investissement via les plateformes de crowdfunding se font souvent en Co-investissement avec des acteurs institutionnels, avec un total de 107,6 millions d'euros qui ont été Co-investis dans les startups et entreprises.

La contribution moyenne des investisseurs passe de 4 555€ en 2019 à 3 419€ en 2020, pour un montant moyen de collecte de 109 419€ en capital. Pour le financement en royalties, la contribution moyenne est passée de 867€ en 2019, à 1 823€ en 2020, avec une collecte moyenne de 58 333€.

Le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables arrive en premier, avec 17,7 millions d'euros collecté, suivi des secteurs des commerces et services, et de la santé et recherche scientifique pour 10,3 millions d'euros chacun.

## 7. CONCLUSION :

Suite à l'évolution rapide des besoins des particuliers et des entreprises concernant l'utilisation des services financiers. La libéralisation et la digitalisation des communications et les nouvelles technologies ouvrent la porte à de nombreux nouveaux entrants, tels que les plateformes de Crowdfunding qui proposent des services alternatifs à des clients et des projets jusqu'alors délaissés par les circuits traditionnels, car non rentables ou trop risqués.

La période de crise que nous avons traversé a permis au crowdfunding de démontrer la pertinence de son modèle (transparence, proximité, digital). D'après le baromètre du crowdfunding qui fournit des statistiques en se basant sur des questions posées aux plateformes qui proposent les services de Crowdfunding, elles anticipent une utilisation plus forte des services de financement participatif pour l'avenir. Et une collecte en hausse ou en nette hausse est à prévoir. En Algérie, L'arrivée de ce concept et sa mise en pratique tardive est principalement due aux aspects réglementaires et techniques (dont l'absence d'e-paiement).

### 8. Liste bibliographique :

- Borgne, L. L. (s.d.). *crowdfunding factory*. Récupéré sur crowdfunding factory: <https://crowdfundingfactory.fr/differents-types-de-crowdfunding/>
- Claessens, S. (2015). *les marchés du crédit fintech à travers le monde :taille, moteurs et enjeux de politique publique*. BRI. Récupéré sur [https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r\\_qt1809e\\_fr.pdf](https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt1809e_fr.pdf)
- dardour, A. (2015). La gestion du risque par les opérateurs de « crowdfunding » d'entreprise. *Recherches en Sciences de Gestion* , pp. 45-65. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-sciences-de-gestion-2015-2-page-45.htm>
- David Gowland, G. C. (1991). Financial Innovation in Theory and Practice. *Surveys in monetary economics* 2, pp. 79-115.
- france, f. p. (2021). *baromètre du crowdfunding en France 2020*. Récupéré sur [https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2021/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING-2020-FPF-MAZARS\\_Fevrier-2021.pdf](https://financeparticipative.org/wp-content/uploads/2021/02/BAROMETRE-CROWDFUNDING-2020-FPF-MAZARS_Fevrier-2021.pdf)
- Freedman, R. (2006). *Introduction to Financial Technology* (éd. 1). Academic Press.

## La promotion des innovations financières dans l'évolution des crowdfunding – France-

---

- Gaglio C, G. S. (2018). L'Europe numérique : Entre singularités, faiblesses et promesses. *revue de l'OFCE*, 4(158), 11-38.
- Héloïse Berkowitz, A. S. (2018, aout). Régulation des fintechs et « fintechisation » de la régulation. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, 47-50. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2018-3-page-47.htm>
- Hemdane, T. (2016, mars-avril). LE CROWDFUNDING, UNE INNOVATION POUR FINANCER LE. *Techniques Financières et Développement*, pp. 27-34.
- Homunity.com. (2022, mai 15). *Homunity.com*. Récupéré sur Homunity.com: <https://www.homunity.com/fr/crowdfunding>
- Marouane Moufakkir, M. Q. (2020, janvier). L'innovation dans l'industrie bancaire et financière : Une. *Revue internationale d'économie numérique*, 1-20.
- Ministère français de l'économie des finances et de la relance. (2022, mai 15). *economie.gouv.fr*. Récupéré sur Ministère de l'économie des finances et de la relance: <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/crowdfunding-financement-participatif>
- Rouxhet, M. (2017). Le crowdfunding comme outil de financement des coopératives : analyse des motivations de coopératives. *mémoire de master*. Liège, HEC-Ecole de gestion de l'ULg, France.
- Schumpeter, J. (1951). *capitalisme, socialisme et démocratie*. paris: payot.
- Shin, I. L. (2018). Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges. *Business Horizons*, 61, pp. 35-46. doi:10.1016/j.bushor.2017.09.003
- SOBREIRA, R. (2004). innovation financière et investissment. *innovations*, 115-129. Récupéré sur <https://www.cairn.info/revue-innovations-2004-1-page-115.htm>
- T.F.Dapp. (2014). the digital revolution in the financial sector: Deutsche Bank Reaserch. Récupéré sur [https://www.dbresearch.com/PROD/RPS\\_EN-PROD/PROD0000000000451941/Fintech\\_%E2%80%93\\_The\\_digital\\_%2](https://www.dbresearch.com/PROD/RPS_EN-PROD/PROD0000000000451941/Fintech_%E2%80%93_The_digital_%2)

8r%29evolution\_in\_the\_financia.pdf?undefined&reaload=sEazdaS0LzsZ  
UEb5B89qy5bvN8TBQU5k6L17BvbGP/tU2QRhy9bXjqace1GxwdIP

- Véronique Bessière, E. S. (2015, avril 18). Financement et gouvernance des start-ups en equitycrowdfunding. *Revue Française de Gestion*, 20-242, pp. 149-161. Récupéré sur <https://journals.openedition.org/fcs/1684?lang=es>